# RECOMMANDATIONS SANITAIRES

# EN COMPETITION

## NATATION COURSE

Version septembre 2020

FÉDÉRATION FRANÇAISE NATATION

COMITE DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE

# INTRODUCTION

Profondément bouleversées depuis le printemps par les nouvelles mesures sanitaires liées à l'épidémie de Covid-19, les activités aquatiques peuvent reprendre sereinement à l'aube de la saison 2020-2021, sous réserve de respecter un certain nombre de règles et de recommandations applicables au fonctionnement général d'une piscine et à l'organisation de ses activités associatives.

Ce guide est un support reprenant les mesures sanitaires réglementaires établies sur la base des expertises scientifiques du Haut Conseil à la Santé Publique et du ministère de la Santé, adaptées aux enjeux pratiques des acteurs sportifs.

Ce document s'appuie également sur les différents guides publiés par :

- Le ministère en charge des Sports (guide de rentrée sportive du 02/09/2020)
- La Fédération Française de Natation (guide de recommandation du 02/09/2020)
- La Préfecture de la Mayenne (directive en date du 01/09/2020)
- Les responsables d'établissement aquatique

Cette déclinaison territoriale validé par le service médical de la ligue et soumises aux décisions des autorités locales en fonction de la situation épidémiologique du moment, est à destination des clubs et du Comité Départemental de Natation de la Mayenne et prévaut pour toutes compétitions de natation course au sein du département.

# SOMMAIRE


1. ELABORATION DE LA COMPETITION 4
2. PREALABLE A TOUTE COMPETITION 4
3. LA COMPETITION 5
   - 3.1 Dispositions générales 5
   - 3.2 Utilisation des locaux et des vestiaires 6
   - 3.3 L'échauffement 6
   - 3.4 La compétition 7
   - 3.5 La chronométrie 7
4. EVOLUTION DE CES RECOMMANDATIONS 8
5. ANNEXE 1 « fiche auto diagnostique » 9
6. ANNEXE 2 « protocole d'utilisation des vestiaires » 10
7. ANNEXE 3 « protocole d'utilisation des zones d'échauffement » 11

# 1- ELABORATION DE LA COMPETITION

Dans une optique de prévention des fortes affluences, La désignation des Membres du Jury sera évaluée au Minimum, selon les configurations suivantes :

- 2 chronométreurs par ligne
- 1 juge au virage pour 2 lignes
- 1 starter
- 2 à 4 juges de réserve selon la configuration de l'établissement recevant la compétition
- 1 juge arbitre

# 2- PREALABLE A LA COMPETITION

Chaque personne conviée à participer à la compétition (nageur, coach, bénévoles et officiels) est invitée à s'astreindre, à un auto-questionnaire, lui permettant de juger son état de forme, avant de se rendre sur son lieu de pratique. [auto-questionnaire] (annexe 1)

Ne peut participer à la compétition toute personne fébrile ou présentant des signes évocateurs du Covid-19 (fièvre, toux, mal de gorge, nez qui coule, perte du goût et de l'odorat).

L'ensemble des officiels convoqués devront s'équiper au préalable de leur propre matériel (chronomètre, sifflet, stylo, tablette support).

Toute structure participant à la compétition devra dés leur arrivée présenter à l'informatique, une feuille d'émargement listant l'ensemble des personnes du club ne figurant pas sur le listing des officiels convoqués et des nageurs engagés. A cette heure seuls les entraineurs et les bénévoles de la structure recevant la compétition doivent apparaitre sur ce listing.

Etant donné que les gestes sanitaires ne peuvent être assurés dans leur globalité, aucun accompagnateur ou public n'est autorisé à pénétrer dans les établissements recevant les compétitions départementales. Et ce, jusqu'à nouvel ordre.

# 3- LA COMPETITION

## 3.1 DISPOSITIONS GENERALE

Respect des gestes barrières et port du masque de protection sont obligatoires durant l'ensemble de la compétition, de l'entrée dans l'établissement à sa sortie. Seuls le juge arbitre, le starter, et les officiels avertissant du dernier aller/retour au moyen d'un sifflet, du fait de leurs fonctions, pourront ne pas porter le masque.

Mise à disposition à différents points de l'équipement ou du plan d'eau, et en nombre suffisant, de solutions hydro-alcooliques

Lors de chaque compétition il sera désigné au moins un référent Covid-19, chargé de la bonne application des mesures mises en place durant la compétition ou le match. Ce(s) référent(s) sera (seront) désigné(s) parmi le jury de réserve. Il (s) aura (auront) un rôle exclusif et ne pourra (pourront) pas prendre part à la compétition en tant qu'officiel, entraineur, ou compétiteur

Des affiches rappelant les gestes barrières pourront être mises en place dans l'ensemble du lieu de compétition. L'accès à l'établissement pourra être interdit aux personnes ne respectant pas les gestes barrières

En cas de compétition avec un speaker, celui-ci pourra être sollicité pour régulièrement rappeler les principales mesures à respecter.

De par sa fonction, le juge arbitre a l'entière capacité d'exclure un nageur, un officiel, un entraineur ou un bénévole de la compétition en cas de non-respect volontaire et / ou répété des gestes barrières et / ou du protocole sanitaire de la compétition.

Sont autorisée au bord du bassin, les personnes pieds nus ou équipées de chaussures de sport dédiées à la compétition de natation. Les chaussures de sport, utilisées à l'extérieur des enceintes aquatiques ainsi que les claquettes sont interdites.

## 3.2 Utilisation des locaux et des vestiaires

Tout déplacement dans les locaux exigus des établissements ne doit pas engendrer d'attroupements. Les voies de communication entre l'entrée et le vestiaire puis entre le vestiaire et les bords des bassin ne doivent être que des lieux de passage.

En ce qui concerne l'utilisation des vestiaires, les consignes arrêtées sont spécifiques selon l'établissement et la fonction de chaque personne. Se référer à l'annexe 2.

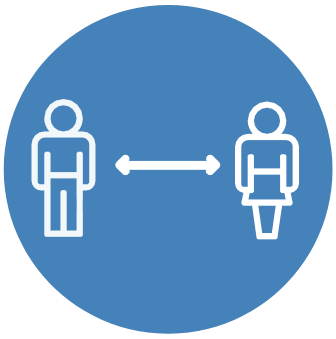

## 3.3 L'Echauffement

Le matériel collectif d'entrainement est interdit, chaque nageur doit être détenteur de son propre matériel. Celui-ci devra être désinfecté avant l'entrée dans l'établissement.

Le regroupement des nageurs en bout de ligne d'eau est interdit. L'entraineur devra avoir transmis ou affiché ses consignes avant la mise à l'eau des nageurs.

Les échauffements à sec devront dans la mesure du possible être réalisés à l'extérieur des enceintes. Dans ce cas et seulement dans ce cas, le port du masque devra impérativement être porté si la distance de 2 m entre nageur ne peut être maintenue.

Pour connaitre les spécificités des échauffements et l'utilisation des outils des différents établissements recevant les compétitions, se référer à l'annexe 3

## 3.4 La compétition

Afin d'éviter les attroupements, Un speaker appellera les compétiteurs en fonction du programme de la compétition. Les nageurs devront attendre l'appel de leur nom avant de gagner les rebords du bassin. Le speakeur annoncera également les disqualifications prononcées par le juge arbitre.

En aucun cas, le masque ne devra être posé directement sur un mobilier ou sur une structure de l'établissement. Le nageur pourra quitter son masque lors de sa présentation à sa ligne puis le ranger soit dans un sac prévu à cet effet, soit dans la poche d'un de ses vêtements.

Le sens de circulation autour du devra suivre le cheminement suivant :

- Présentation par le bord occupé par le Start.
- Retour vers son lieu d'attente par le bord occupé par le juge arbitre.

Lors de l'utilisation des plaques sur les séries de fond, La personne en charge devra réaliser un nettoyage des mains au moyen du gel hydroalcoolique mis à disposition.

Aucun attroupement en bout de ligne pour encouragement ne sera autorisé.

## 3.5 Chronométrie

La chambre d'appel n'étant plus constituée, les chronométreurs recevront l'ensembles des fiches concernant la nage et/ou la catégorie. Seule une personne désignée à la réception de ses fiches aura pour consigne une désinfection régulière au moyen d'une solution hydro alcoolique mis à sa disposition.

Dans la mesure du possible et selon les caractéristiques des établissements, les performances seront mises en ligne sur le site internet FFN Live après réception des fiches, saisie et validation des temps. Par cette mesure, aucun affichage des résultats ne sera réalisé.

Aucun programme ne sera imprimé. A la charge de chaque structure d'imprimer selon leur besoin.

# 4-EVOLUTION DE CES RECOMMANDATIONS

L'évolution des différents protocoles sanitaires des établissements aquatiques départementaux ainsi que l'expérience acquise lors des futures compétitions de la saison amènerons à faire évoluer ces recommandations sanitaires départementales.

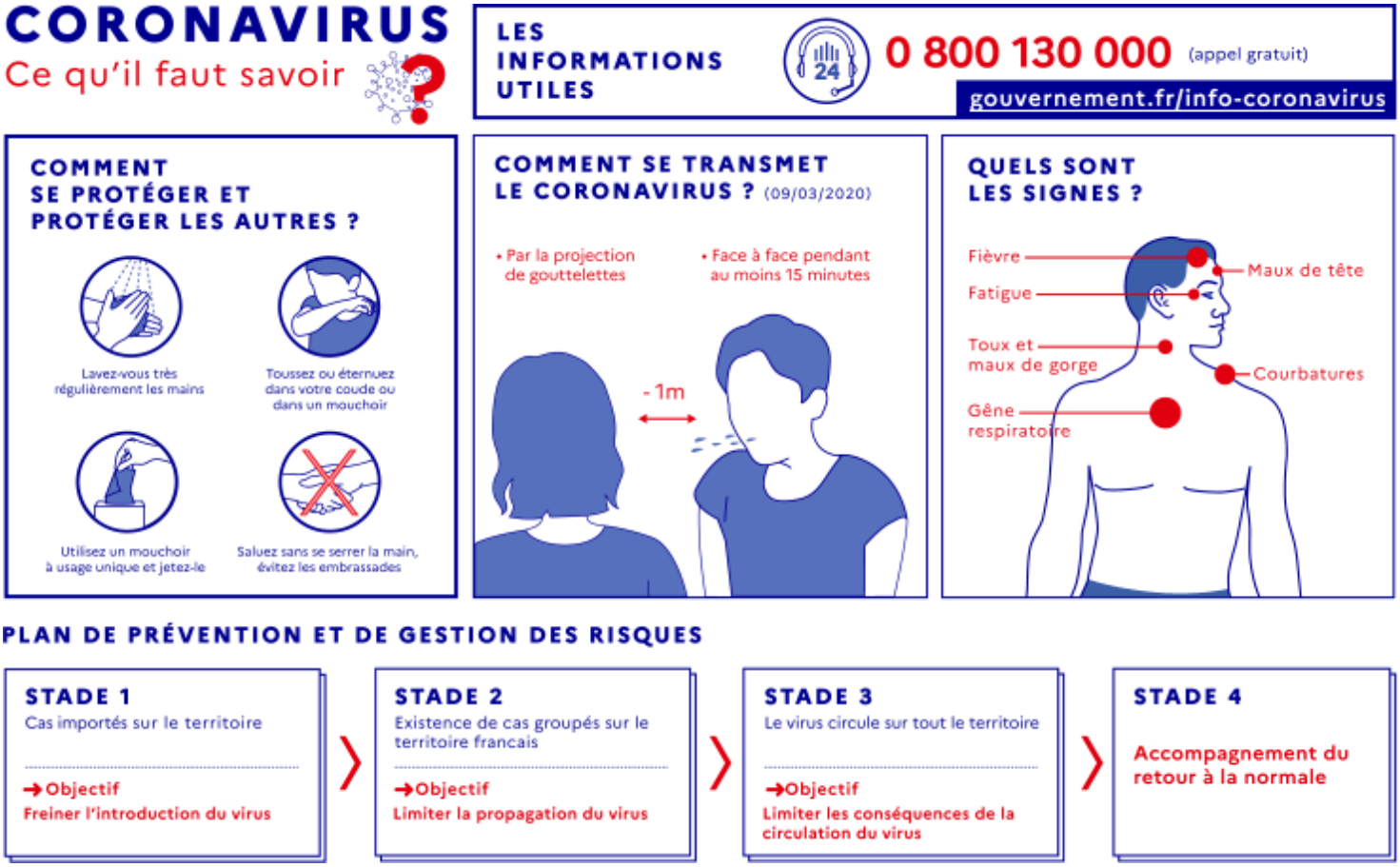

# ANNEXE 1

FEDERATION FRANCAISE NATATION

## QUESTIONNAIRE préalable à l'entrainement

(A conserver par le nageur)

NOM :.....
Date :.....
PRENOM :.....

Prise de température : ..... °C
Fréquence cardiaque de repos (le matin avant de se lever) : ...../mn

**Durant ces dernières 24 h, je présente :**

- De la fièvre > ou = à 38° OUI ☐ NON ☐
- Une toux OUI ☐ NON ☐
- Un essoufflement OUI ☐ NON ☐
- Une perte de goût et/ou de l'odorat OUI ☐ NON ☐
- Des céphalées OUI ☐ NON ☐
- Des courbatures inhabituelles OUI ☐ NON ☐
- Une grosse fatigue OUI ☐ NON ☐
- Un syndrome diarrhéique de plus de 3 selles quotidiennes OUI ☐ NON ☐
- Des douleurs thoraciques (à type de brûlures) OUI ☐ NON ☐
- Des signes cutanés des mains ou des pieds (type engelure) OUI ☐ NON ☐

**Si vous avez répondu oui à une ou plusieurs questions, vous n'êtes pas en mesure de suivre l'entrainement. Merci de :**

- Contacter votre entraineur pour l'avertir de votre absence
- Consulter votre médecin traitant
- Tenir informé votre médecin de pole et votre médecin d'équipe des conclusions de la consultation

104, rue Marne - CS 70052 - 92583 Clichy Cedex - T.+33 (0) 170 48 45 70 - ffn@ffnatation.fr - www.ffnatation.fr

# ANNEXE 2

| PROTOCOLE D'UTILISATION DES VESTIAIRES SELON LES STRUCTRES | | | | |
|---|---|---|---|---|
| STRUCTURE | NAGEURS | OFFICIELS | ENTRAINEURS | BENEVOLES |
| **Piscine De Laval** | **JEUNES**<br>8 vestiaires collectifs seront affectés par club en fonction du nombre de nageurs engagés.<br>Une vague fille et garçons différenciée permettant le changement devra être organisée par les clubs eux même avant de pénétrer dans l'enceinte de l'établissement<br>**MASTERS**<br>Selon le nombre d'engagés les vestiaires individuels publiques de l'étage pourront être utilisé en complément des vestiaires individuels du rez de chaussée | Utilisation des boxes individuels. En cas d'utilisation d'un casier prévoir un sac poubelle afin d'y ranger l'ensemble de vos affaires avant de les insérer à l'intérieur. | | |
| **Piscine De Craon** | A déterminer | A déterminer | A déterminer | A déterminer |
| **Piscine De Mayenne** | A déterminer | A déterminer | A déterminer | A déterminer |
| **Piscine de Château Gontier** | A déterminer | A déterminer | A déterminer | A déterminer |
| **Piscine D'Evron** | A déterminer | A déterminer | A déterminer | A déterminer |

# ANNEXE 3

| PROTOCOLE D'UTILISATION DES ZONES D'ECHAUFFEMENT | | |
|---|---|---|
| **STRUCTURE** | **DANS L'EAU** | **A SEC** |
| **Piscine De Laval** | Disponible :<br>- les 6 lignes de 25 m intérieur<br>- les 4 lignes extérieurs sur 25 m coté tribune avec mise en place du mur<br><br>Les lignes seront attribuées aux différentes structures afin de ne pas dépasser 15 nageurs de capacité. | Devra se réaliser à l'extérieur, au niveau du solarium située à l'extrémité du bassin de 50 m coté plot.<br><br>Pourra être réalisé sans masque si la distance entre chaque nageur peut être maintenu à 2 m. dans le cas contraire le port du masque |
| **Piscine De Craon** | A déterminer | A déterminer |
| **Piscine De Mayenne** | A déterminer | A déterminer |
| **Piscine de Château Gontier** | A déterminer | A déterminer |
| **Piscine D'Evron** | A déterminer | A déterminer |